



**5 février**  
à la **CSC - Arlon**  
Rue Pietro-Ferrero, 1  
6700 Arlon

## **Les défis de l'enseignement supérieur en province de Luxembourg**

**Editeur responsable**

CSC-Luxembourg,  
Rue Pietro-Ferrero, 1  
6700 Arlon

Bruno Antoine

## Rédaction

Bruno Antoine, Jean Bernier, Jean-Jacques Boreux, José Donnay, Martine Evraud, Hugues Jupsin, Xavier Lorent, Dominique Wilkin

## Affiches

Marie-Noëlle Risack

5 février 2014

**Table des matières**

**Etat des lieux**

**4**

**Construire l'avenir**

**16**

## 1ere partie : Etat des lieux

### **Introduction**

L'aventure entre la Fondation universitaire luxembourgeoise (FUL) et l'Université de Liège (ULg) remonte à plus de 15 années.

En 1999, un Arrêté du Gouvernement de la Communauté française mettait en place les premières fondations d'une collaboration privilégiée entre les deux institutions dans les domaines de l'environnement au travers de l'enseignement et de la recherche.

Le décret du 28 janvier 2004 organise la création au sein de l'Université de Liège d'un Département en Sciences et Gestion de l'Environnement (DSGE) situé en Province du Luxembourg fusionnant les deux institutions. Ceci dissout la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) qui transfère l'ensemble de son personnel et de ses biens meubles et immeubles à l'Université.

La subvention annuelle de la FUL octroyée par la Communauté française est maintenue jusqu'au terme de 2018 et, bien que versée à l'ULg, reste affectée exclusivement au financement du département. Elle s'éteindra après 2018.

Le décret prévoit en son article 1 la création d'un organe d'avis, le **Comité stratégique**, qui est *chargé de l'orientation générale des programmes de recherche en synergie avec les projets locaux, de leur valorisation, ainsi que, plus généralement, du rayonnement du département*<sup>1</sup>. Le Gouverneur de la Province, quatre conseillers provinciaux élus et trois représentants des milieux économiques et sociaux de la Province notamment y siègent avec voix délibérative.

### Contexte européen

La fusion de la FUL dans l'ULg s'est opérée dans la logique de la vaste réforme de l'enseignement supérieur en Europe, sous l'impulsion de la Communauté Européenne, au travers notamment du processus de Bologne qui tendait vers une harmonisation des diplômes et une meilleure lisibilité des études.

De 2004 à 2012, l'ULg va intégrer d'autres institutions universitaires (Facultés agronomiques de Gembloux) et des hautes écoles (HEC et les Instituts supérieurs d'Architecture, Lambert Lombard et Saint-Luc de Liège), qui font aujourd'hui partie intégrante de l'université – et créer des collaborations avec d'autres établissements belges et étrangers. Et le processus se poursuit puisque l'année 2014 verra l'intégration des hautes écoles de traducteur/interprète dans les universités.

Nous avons pu observer que cette grande mutation s'est opérée dans le même temps au niveau des autres établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française, universités et hautes écoles formant un ensemble de superstructures. Et de même partout en Europe où l'on observe des rapprochements entre établissements de l'enseignement supérieur.

Alors que dans son élaboration, le processus de Bologne n'édicte pas une refonte des enseignements supérieurs sous forme de fusions, on constate cependant, en Communauté française comme ailleurs en Europe, un grand mouvement de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur.

Pour atteindre la « société de la connaissance » voulue et soutenue par l'Europe, les établissements d'enseignement supérieur seront dotés des outils nécessaires, autonomie, regroupement, gestion

---

<sup>1</sup> Moniteur belge - 28 JANVIER 2004. — Décret portant organisation au sein de l'Université de Liège d'un département en sciences et gestion de l'environnement en Province de Luxembourg et autorisant le transfert du personnel et du patrimoine de l'a.s.b.l. Fondation universitaire luxembourgeoise au patrimoine de l'Université de Liège.

managériale... Parallèlement, le rôle de l'Etat se fait plus discret se limitant le plus souvent à de l'évaluation, de la régulation et une gestion *a posteriori* dans un canevas de règles définies.

Afin de préserver un droit de regard par l'institution intégrée, des instances sont mises en place (conseil stratégique, comité de direction...) afin de veiller aux politiques décidées par l'institution accueillante et au respect des droits et devoirs des parties. Elles y associent notamment des acteurs du monde extérieur, politique, économique et social. Ces instances doivent cependant faire face à une gestion centralisée souvent contraignante notamment en matière budgétaire puisque l'autonomie évolue le plus souvent dans un contexte d'enveloppe fermée ou de budget limité, avec des objectifs avoués ou non d'économies d'échelle, et obligeant souvent les établissements à se tourner vers d'autres formes de financement que le financement public.

Les superstructures ainsi formées, dans lesquelles tous les acteurs sont intégrés gommant de fait leurs différences et où des acteurs du monde extérieur ont un rôle d'observateur, entrent alors dans la course à l'excellence avec son cortège de performance, de compétitivité et de classement.

L'ex-Fondation Universitaire Luxembourgeoise intégrée à l'ULg créant le Département en Sciences et Gestion de l'Environnement, son personnel et ses étudiants vont prochainement passer le cap des 10 années dans l'ULg.

Ceci constitue une belle occasion de faire le point sur une situation passée, d'évaluer le présent et d'envisager un avenir qui portera vers l'avant le département, l'institution, l'enseignement supérieur et la région.

## Etat des lieux

Une décennie déjà depuis la fusion. La CSC a, à tout moment, été présente sur le terrain pour veiller à l'emploi et au bien-être des travailleurs.

En 2010, la CSC dénonçait à nouveau ses inquiétudes face à l'emploi et l'absence d'une réelle volonté de l'Université de Liège d'investir dans des projets sur le site d'Arlon en ce compris l'intégration au sein du tissu socio-économique luxembourgeois.

Malgré les différentes annonces des Autorités<sup>2</sup> qui avancent des chiffres infondés concernant les étudiants, force est de constater que les trois missions de l'université, l'enseignement, la recherche et le service au public n'y sont pas à ce jour pleinement rencontrées.

La diminution de l'emploi, le nombre d'inscription d'étudiants trop faible, même si l'on constate dernièrement un rehaussement, et l'absence de réels investissements sur le site sont autant de facteurs d'inquiétude pour son avenir.

Conscients des enjeux d'une fusion, de ses conséquences et de son évolution naturelle, nous avons, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme et attiré l'attention de l'institution sur la situation sur le site d'Arlon.

Si nous avons toujours été conscients que le concept « d'économie d'échelle » est sous-jacent à tout processus de fusion, nous avons toujours refusé qu'il devienne un facteur de fragilisation d'une partie de la structure.

---

<sup>2</sup> Le campus universitaire d'Arlon se développe, RTBF, lundi 3 octobre 2011

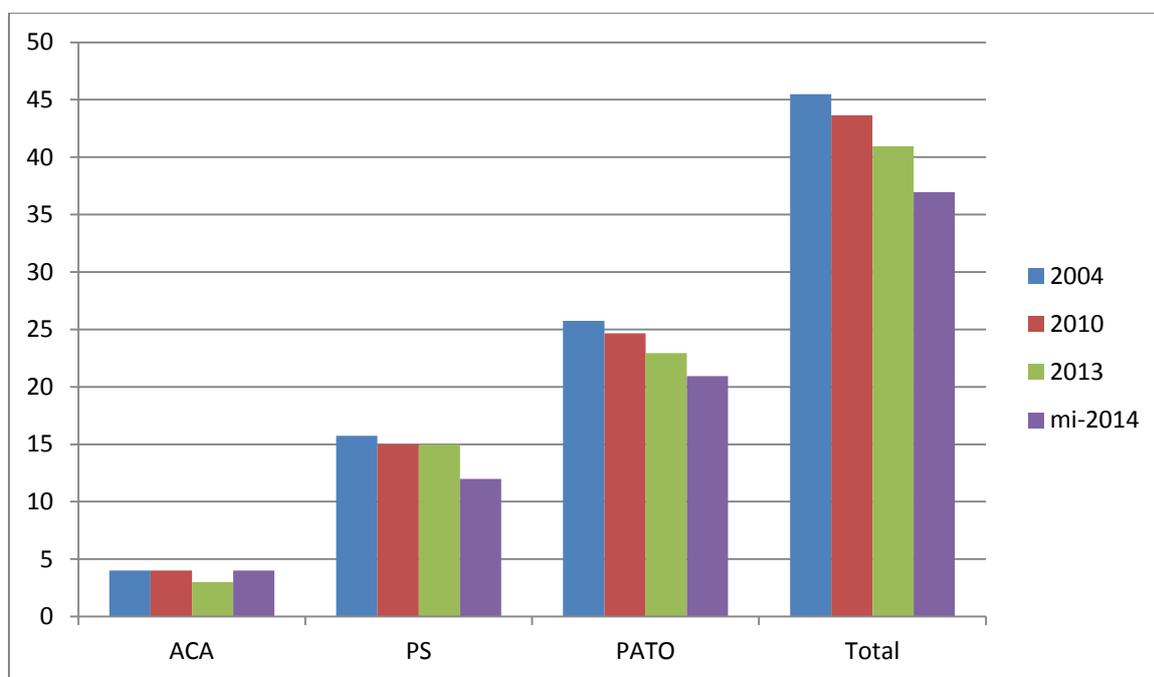
## Personnel

L'année académique 2013-2014 débute dans l'inquiétude sur le site d'Arlon.

Trois membres du personnel académique partent à la pension. Seuls deux seront remplacés, en partie, par du personnel scientifique en place, personnel scientifique qui lui ne sera pas remplacé dans un premier temps, de même que deux autres scientifiques partant à la pension.

Parallèlement, dans un mouvement de centralisation vers Liège, trois membres du personnel administratif appartenant à l'administration des ressources financières ne sont pas remplacés, les missions restantes sur le site étant alors assurées et assumées par un seul agent au service de tout le département.

### Evolution du personnel sur le site d'Arlon<sup>3</sup>



ACA : personnel académique

PS : personnel scientifique

PATO : personnel administratif, technique et ouvrier

Déjà pour la période de 2004 à 2010, nous avons dénoncé une diminution du volume d'emploi sur le budget ordinaire de **4,05 %**, ceci au travers, presque exclusivement, du non-remplacement des départs.

<sup>3</sup> Information du Comité Concertation de Base de l'Université de Liège

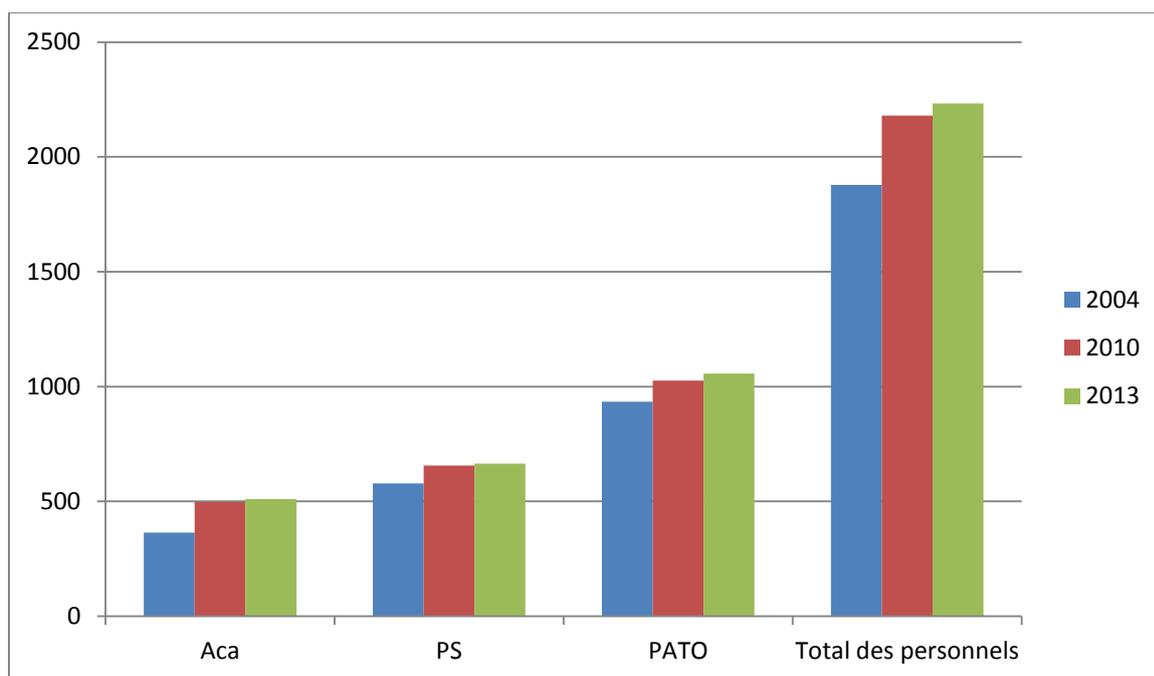
En 2013 l'on constate à nouveau une compression de personnel et qui sera encore accentuée en 2014 avec le plan global de stabilisation pour l'université décidé au Conseil d'administration de septembre 2013, plan qui limite l'emploi sur toute l'institution universitaire. En effet, en 2014, les départs à la pension programmés ne sont pas, à l'heure actuelle, remplacés et il en est de même pour les membres du personnel scientifique qui passent dans la carrière académique.

En 10 ans, depuis l'intégration de l'ex-FUL dans l'Université de Liège, nous devons déplorer une diminution du volume de l'emploi globale de **18,80 %**.

Durant cette même période, nous nous félicitons évidemment que le volume global de l'emploi à l'Université de Liège évoluait à la hausse, d'une part en raison des embauches qui devaient combler la période durant laquelle l'ULg a traversé des plans de restructuration avec départs anticipés sans remplacement du personnel et d'autre part en raison de l'intégration de HEC, de la Faculté Agronomique de Gembloux et des Instituts Supérieurs d'Architecture Lambert Lombard et Saint-Luc.

De 2004 à 2014, le volume global de l'emploi, dans le contexte mentionné, augmente de **18.88 %**.

#### Evolution du volume de l'emploi à l'Université de Liège<sup>45</sup>



ACA : personnel académique

PS : personnel scientifique

PATO : personnel administratif, technique et ouvrier

<sup>4</sup> Données Cref pour 2004 et 2010

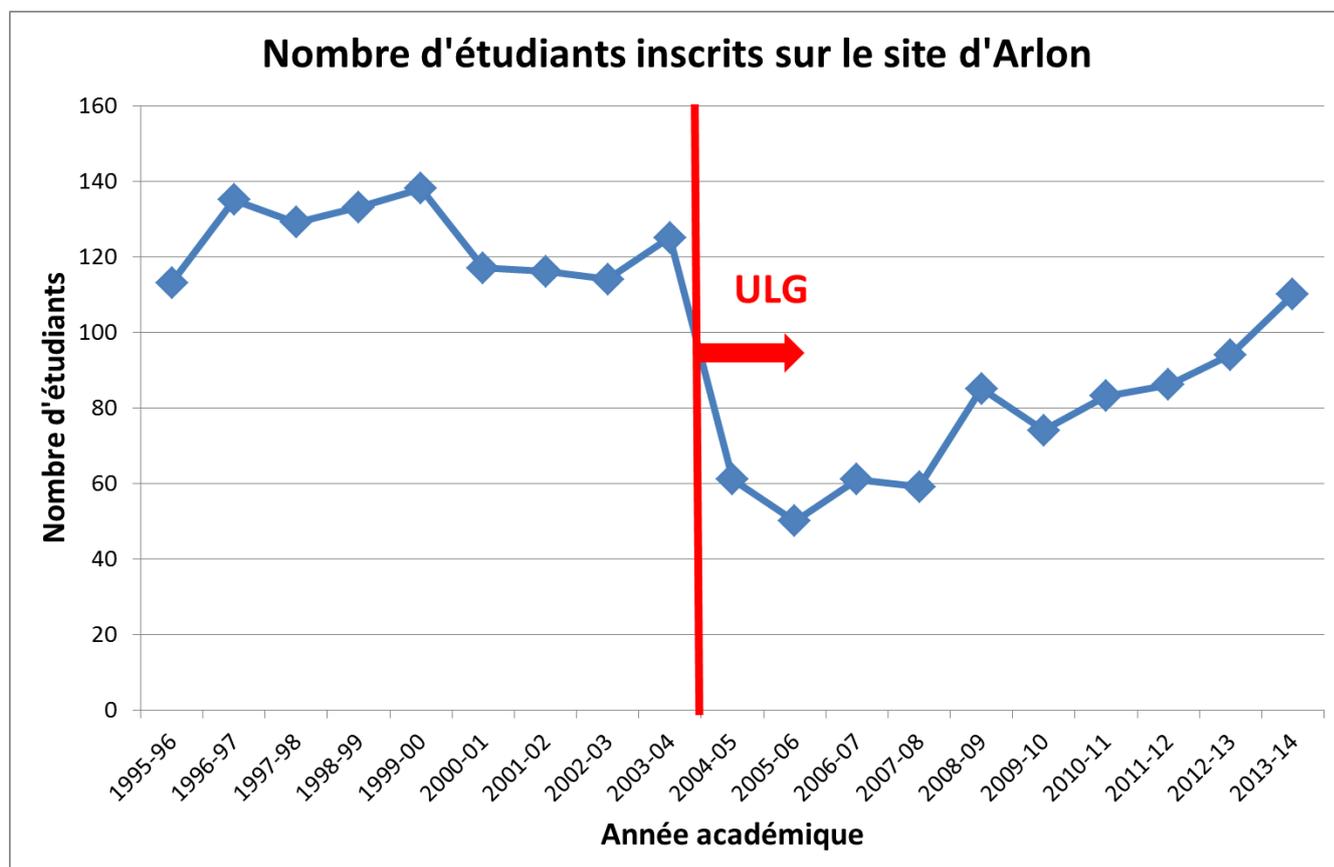
<sup>5</sup> Cadre effectif passé au Conseil d'Administration ULg de décembre 2013 pour cette même année, Gembloux et Institut des Langues vivantes inclus

La réduction globale des effectifs impacte directement et inévitablement les missions de l'université et au premier plan l'enseignement et la recherche. Le travail qui était pris en charge par le personnel administratif est reporté sur le personnel académique et scientifique réduisant d'autant le temps consacré à l'enseignement et à la recherche alors que la rencontre des missions, prises comme défis pour l'enseignement supérieur, devrait travailler à l'accroissement notamment de la présence de docteurs et de doctorants afin de maintenir un enseignement de qualité sur le site d'Arlon.

## Etudiants

Nous déplorons une réduction significative du nombre d'étudiants inscrits sur le site du département à Arlon.

Avant la fusion en 2004 et pour la période s'étendant de l'année académique 1995-1996 à 2003-2004, le nombre d'étudiants inscrits à la FUL était en moyenne de **124 étudiants** (données Cref<sup>6</sup>).



Après la fusion, le nombre d'étudiants dans le nouveau département d'environnement à Arlon est d'une moyenne de **72,5 étudiants**<sup>7</sup>.

Il est important ici de bien distinguer les étudiants inscrits à l'ULg des étudiants présents sur le site mais non inscrits à l'université. En effet, durant quelques années, l'ULg a loué ses locaux à la haute école Henallux ce qui occasionnait jusqu'à 300 étudiants présents sur le site d'Arlon. Cette collaboration était ponctuelle et s'est terminée fin 2013.

Nous constatons une légère amorce de remontée depuis l'année 2008-2009 mais sans rejoindre à ce jour les chiffres d'avant la fusion<sup>8</sup>.

Un travail sur l'offre des études dans la région, en partenariat avec les autres établissements de la Fédération Wallonie/Bruxelles dans le cadre du Pôle Liège/Luxembourg créé par le nouveau paysage

<sup>6</sup> Conseil des Recteurs des Universités francophones de Belgique

<sup>7</sup> Données ULg, Administration de l'Enseignement et des Etudiants

<sup>8</sup> Les chiffres distinguant les étudiants finançant et non finançant ainsi que ceux sur les étudiants étrangers ne nous ont pas été transmis

de l'enseignement supérieur et avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la Grande région est à réaliser de manière urgente.

Un effort a déjà été fait par la mise en place d'un Master 120 crédits, en codiplomation avec l'Université du Luxembourg, en Sciences et Gestion de l'Environnement à finalité spécialisée en Energies renouvelables (ULg)/en Développement durable : Filière Energie et Environnement (UL) .

### **Etudes proposées**

Les étudiants accueillis au **Département des Sciences et Gestion de l'Environnement** (DSGE) peuvent suivre un enseignement à partir du master. Il n'y a pas d'enseignement universitaire de type bachelier, seule une année préparatoire est organisée.

Sont proposés :

- 2 masters en Sciences et gestion de l'environnement
  - ➔ Accès : bachelier universitaire, bachelier Haute école avec passerelle
  - Master 60 (1 an)
    - 6 options
      - Energies renouvelables
      - Pays en développement
      - Gestion intégrée des ressources en eau
      - Interfaces sociétés-environnements
      - Environmental monitoring
      - Procédé biologique de valorisation des effluents
  - Master 120 (2 ans)
    - 6 masters à finalité spécialisée dont un en codiplomation avec l'Université du Luxembourg
    - 1<sup>er</sup> master en formation commune
    - 2eme master en spécialisation
      - Master à finalité spécialisée en Surveillance de l'environnement
      - Master à finalité spécialisée en Gestion intégrée des ressources en eau
      - Master à finalité spécialisée en Interfaces sociétés-environnements
      - Master à finalité spécialisée en Pays en développement
      - Master à finalité spécialisée en Energies renouvelables (Codiplomation avec UL)
      - Master à finalité spécialisée en Procédé biologique de valorisation des effluents
- 3 masters complémentaires :
  - ➔ Accès : master 120
  - Master complémentaire en Gestion des risques naturels
  - Master complémentaire en Gestion durable de l'énergie

- Master complémentaire en Sciences et Gestion de l'environnement dans les pays en développement

Une année préparatoire est également organisée donnant accès au Master en Sciences et gestion de l'environnement pour les étudiants issus de certaines formations en Haute école.

## Recherche

Six unités de recherche sont présentes sur le site du DSGE.

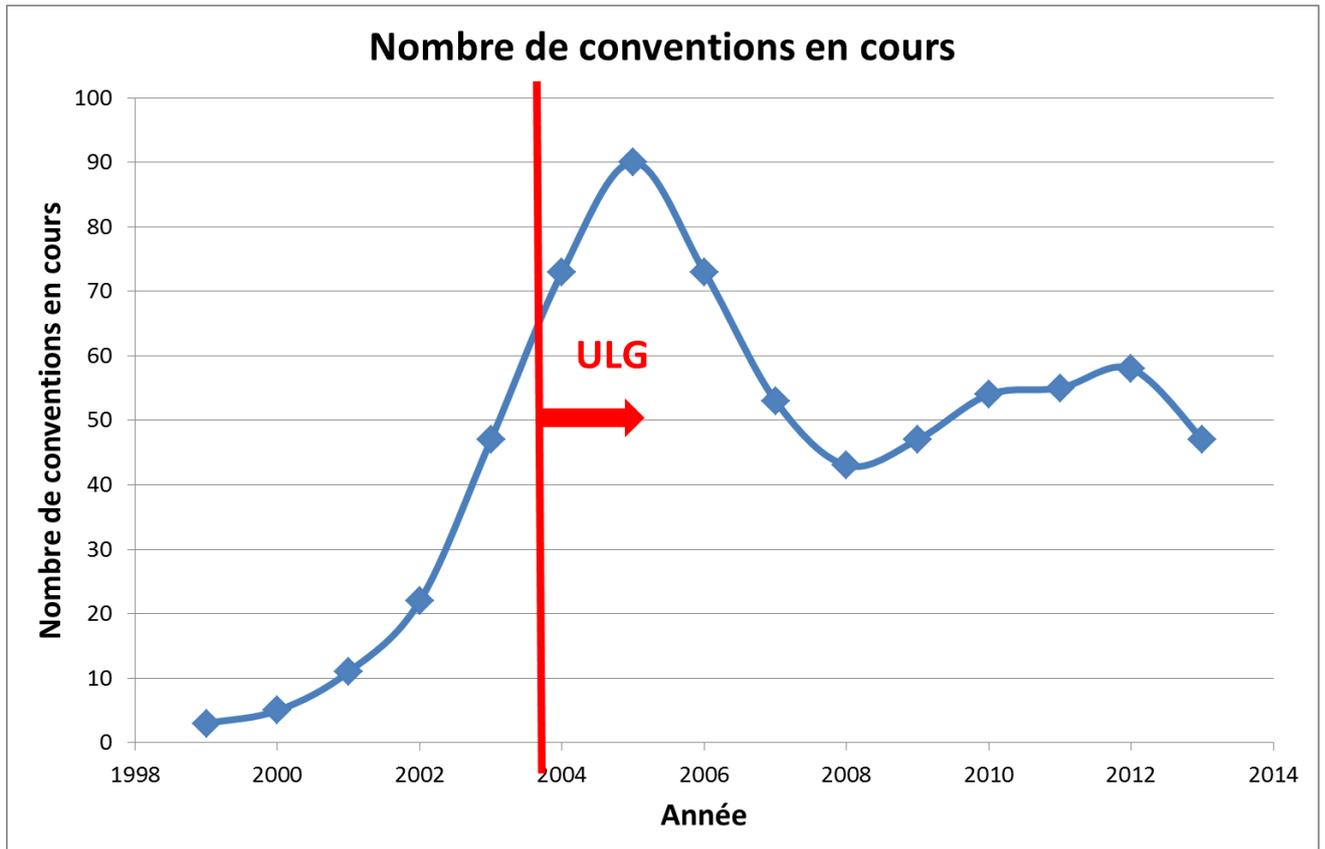
- Assainissement et environnement
  - Epuration des eaux
  - Mesures, modélisation et gestion des écosystèmes aquatiques et développement des techniques appropriées pour le traitement des eaux
  - Etude et caractérisation du processus de lixiviation des déchets solides ainsi que des lixiviats produits et leurs traitements
- Building Energy Monitoring and Simulation (BEMS)
  - Utilisation rationnelle de l'énergie
  - Energies renouvelables
  - Impact environnemental des procédés énergétiques
- Eau Environnement Développement
  - Gestion intégrée des ressources en eau
  - Agro-météorologie
  - Veille climatique
- Energy and Sustainable Development (EnergySuD)
  - Energétique du bâtiment et confort thermique
  - Gestion durable des bâtiments
  - Suivi et accompagnement de la réglementation « Performance Energétique des Bâtiments » (PEB)
  - Certification et labellisation PEB
- Socio-Economie Environnement et Développement (SEED)
  - Actuariat de l'environnement - Analyse du risque par des modèles mathématiques
  - Gestion du vivant
  - Gouvernance
- Surveillance de l'environnement
  - Monitoring de l'environnement
  - Diagnostics des atmosphères polluées, odeurs et pollutions intérieures
  - Aide à la décision environnementale

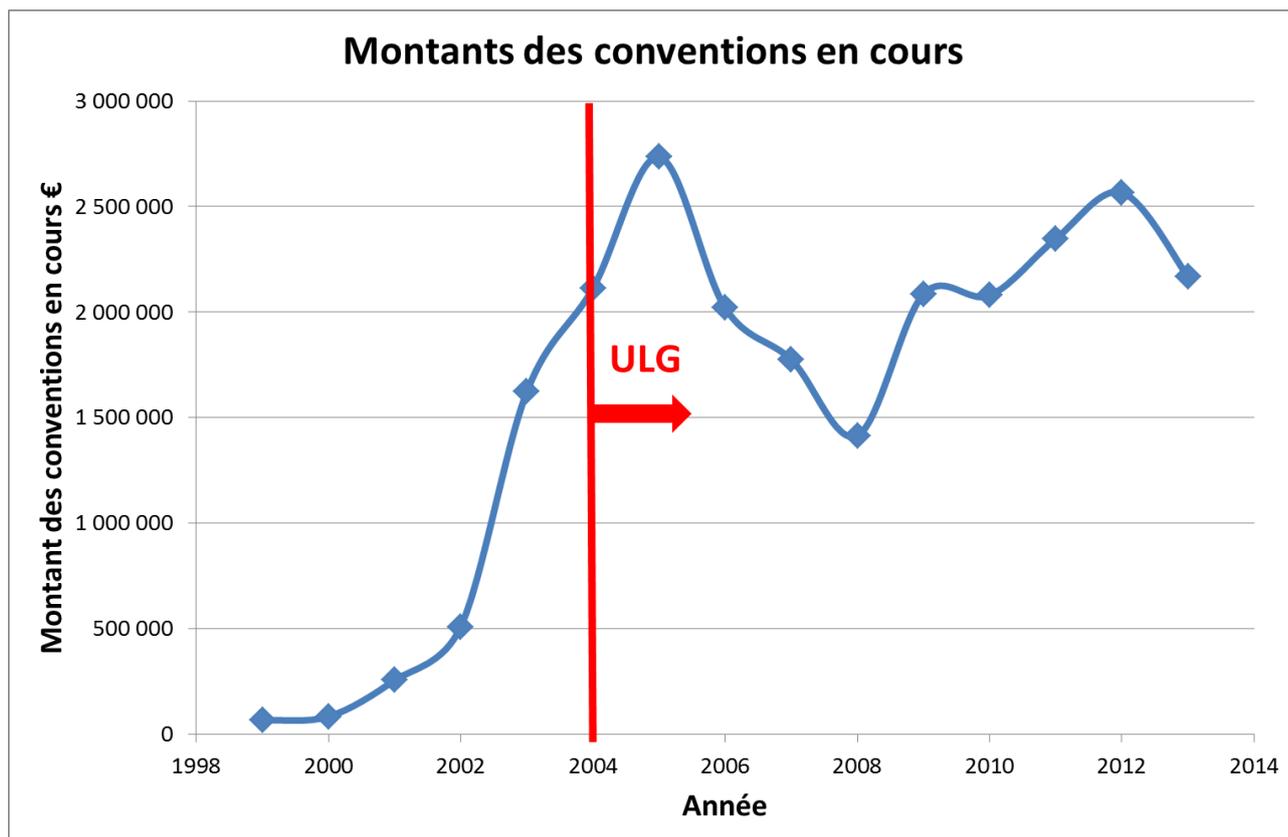
Ces unités de recherche soutiennent les activités d'enseignement et encadrent les étudiants, les chercheurs et les doctorants. La recherche développée est tant fondamentale qu'appliquée.

## Conventions de recherche

L'évolution des conventions de recherche avant et depuis la fusion permet d'observer que le montant total des conventions en 2013 est revenu à celui de la date de la fusion en 2004.

Ces montants permettent l'engagement du même nombre de travailleurs.





Cependant, le nombre total de conventions est passé de 90 en 2004 à 55 en 2013 pour des montants presque identiques.

En raison de la conjoncture que traverse actuellement l'ULg et le départ à la pension, sans remplacement programmé, de responsables académiques et scientifiques porteurs de ces projets, cette diminution du nombre de conventions pourrait constituer une véritable faiblesse.

## Investissements immobiliers

Nous déplorons durant cette décennie un manque évident de volonté d'investissement sur le site d'Arlon alors même que le Plan stratégique mis en place avec la convention d'intégration de l'ex-Ful dans l'ULg prévoyait une revalorisation du patrimoine immobilier, patrimoine cédé à l'université par le décret de fusion et qui doit être utilisé comme une vitrine de l'institution universitaire mais aussi pour la région.

Hormis des réparations nécessaires comme une chaudière, quelques châssis de fenêtre ou des réparations de la toiture, l'ULg n'a mis en place aucun projet ambitieux en matière immobilière.

Deux projets ont été avancés : la réhabilitation des anciens bâtiments de l'armée en un home pour étudiants, projet abandonné depuis, et un projet d'architecture en collaboration avec les services du Professeur Hauglustaine. Ce second projet n'est pas officiellement abandonné mais semble oublié dans les cartons.

La subvention annuelle de la Communauté française en faveur du département est maintenue jusqu'à fin 2018. Cette subvention est versée dans l'enveloppe du budget ordinaire de l'ULg et doit être affectée au budget et au fonctionnement du département.

Malgré la demande, le détail de l'affectation de la subvention n'a pas été fourni aux organisations syndicales.

Dans une interview donnée à l'Avenir du Luxembourg en décembre 2013<sup>9</sup>, le Recteur de l'ULg, Bernard Rentier, aborde à nouveau des projets d'investissement immobilier sur le site, un centre d'entreprises pour accueillir des spin-offs et un écoquartier.

Nous nous réjouissons de l'annonce de ces projets qui cadreraient avec notre vision de la région comme ***réseau des métiers de l'environnement***.

---

<sup>9</sup> Avenir du Luxembourg, 27 décembre 2013

## 2<sup>ème</sup> partie : construire l'avenir

### Réseau des métiers de l'environnement

Le DSGE, département de l'environnement créé par l'entrée de la FUL dans l'ULg doit rester un moteur économique de la région.

Si les fusions ont été amorcées en pouvant, à terme, générer des économies d'échelle, celles-ci ne doivent jamais faire le sacrifice d'une région.

Au regard des chiffres, il apparaît que la fusion a engendré des externalités négatives, diminution d'emploi et diminution du nombre d'étudiants. De même, l'absence d'investissements réels sur le site engendrera à terme sa dévalorisation et un manque d'attrait.

Le processus doit dès à présent être inversé quant à l'emploi et au nombre d'étudiants et une réelle politique d'investissement doit être amorcée. Une dynamique doit être mise en place pour faire du département, et par impulsion de la région, un moteur social, économique et d'excellence.

Deux axes de travail peuvent être mis en place, un en faveur des étudiants et de l'attractivité envers un enseignement complet et l'autre en faveur de la recherche et du développement de la région au travers d'une dynamique d'excellence. Ce deuxième axe servira alors d'angle d'impulsion s'appuyant sur la valorisation de la recherche faisant du département au cœur d'Arlon un acteur de développement économique.

### Pôle de référence de l'enseignement supérieur – **Pôle d'enseignement de la Grande région**

Actuellement, le DSGE ne propose pas de cycle complet (bachelier + master) pour les jeunes au sortir de l'enseignement secondaire.

Ceux-ci peuvent, soit s'orienter vers un enseignement supérieur proposé par une Haute Ecole en province de Luxembourg, soit quitter la région pour suivre un enseignement en Haute Ecole ou à l'Université, en Belgique ou dans les pays limitrophes.

Une offre d'enseignement supérieur complète et adaptée à la région doit être étudiée et rapidement être mise en place, offre qui s'appuiera sur le décret sur la nouvelle organisation du paysage de l'enseignement.

**Les offres d'enseignement supérieur pourraient s'articuler de trois manières**, d'un côté par la mise en place d'un baccalauréat, par l'université et/ou les Hautes Ecoles, de l'autre par des collaborations avec les Hautes Ecoles et la Promotion Sociale de la région et/ou des collaborations interuniversitaires au sein de la « Grande région », et enfin par la création ambitieuse d'une formation unique et innovante, aucune forme n'excluant l'autre. Tous ces enseignements étant donnés de préférence en anglais/allemand/français.

## 1. Bachelier en Sciences et Bachelier en Sciences de la Terre et de l'Environnement.

L'ouverture d'un **bachelier en Sciences** pourrait être proposé par l'ULg ou co-organisé en **partenariat avec les Hautes Ecoles** de la région au travers du pôle géographique mis en place par le nouveau décret.

### **Bachelier en sciences**

A l'image du tronc commun mis en place dans la faculté des sciences de l'ULg depuis 2008 pour les baccalauréats en sciences, un baccalauréat en sciences sans finalité spécifique pourrait être mis en place.

Mathématiques générales

Physique

Chimie

Biologie

Introduction à la géographie et à la géologie

Anglais

Au sortir de ce cycle, l'étudiant aurait une très bonne maîtrise des sciences lui ouvrant les portes d'accès vers les masters proposés par le site du DSGE à Arlon, d'autres offres sur la région ou ailleurs en Belgique ou à l'étranger.

Ce parcours complet de l'étudiant pourra également constituer un attrait pour les étudiants des régions et des pays voisins.

Il pourrait également être mis en place un **Baccalauréat en Sciences de la Terre et de l'Environnement** à l'instar de la licence homonyme proposée par l'Université de Lorraine sur son site de Nancy.

### **Bachelier en Sciences de la Terre et de l'Environnement**

- disciplines de base (chimie, physique et outils mathématiques pour les Géosciences)
- l'acquisition de connaissances fondamentales dans les domaines suivants : terrain et cartographie, Géologie structurale, Géodynamique, Pétrologie, Paléontologie, Stratigraphie, Géo informatique et outils mathématiques en géosciences, Géochimie, Géophysique, Cristallographie, Minéralogie, Chimie minérale

Ces deux offres ne pourraient, évidemment, être proposées que dans le cadre de nouvelles accréditations ; cependant, en plus de constituer un véritable outil de démocratisation de l'enseignement supérieur, elles seraient innovatrices pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 2. Collaborations

Des **collaborations avec les Hautes Ecoles et la Promotion Sociale de la région** peuvent et doivent être privilégiées.

- **Haute Ecole Robert Schumann**

A Arlon sont organisés deux baccalauréats, l'un en Chimie-Environnement et l'autre en Construction-Technologie du bois.

- Ces baccalauréats professionnalisant pourraient ouvrir sur un Master en Environnement à l'ULg sur le site d'Arlon avec une éventuelle année préparatoire. Une analyse des offres des Hautes écoles doit pouvoir évaluer les opportunités.
- Une autre piste envisageable serait la création à Arlon d'un master Ingénieur industriel-Orientation environnement en co-diplomation avec l'ULg.

- **Promotion sociale**

- Comme déjà organisés pour et avec le niveau secondaire, des cours de langues (anglais, allemand, luxembourgeois, néerlandais) pourraient être proposés au niveau supérieur.

Des **collaborations interuniversitaires** avec les pays limitrophes de la « Grande Région » doivent être encouragées et accentuées.

Des co-organisations et des co-diplomations, pourraient être encore étendues avec la France et notamment l'Université de Lorraine dans le cadre de la **Licence en Sciences de la Terre et de l'Environnement** qu'elle propose sur son site de Nancy.

- Cette licence<sup>10</sup>, qui offre à l'étudiant une formation en géosciences appuyée sur les matières de base - chimie, physique, biologie, mathématique et informatique – ouvre les portes sur une carrière professionnelle dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou des métiers en lien avec l'énergie.
- Cette licence pourrait être suivie par un master en sciences de l'environnement comme celui offert par l'ULg sur son site d'Arlon.

De même, une co-organisation/co-diplomation pourrait être encore étendue avec le Grand-Duché du Luxembourg dans le cadre de son **Bachelor en ingénierie– énergie et environnement**.

- Ce bachelor, de type professionnel (français/allemand), aborde les matières liées aux domaines des techniques de l'énergie et de l'environnement. Ses orientations sont la construction, l'électrotechnique et la mécanique avec un ciblage sur les installations techniques des bâtiments et leur isolation, sur l'aménagement du territoire et les aménagements urbains
- Ce baccalauréat pourrait être poursuivi par un master en sciences de l'environnement comme celui offert par l'ULg sur son site d'Arlon

---

<sup>10</sup> Appellation de licence maintenue en France, elle correspond au baccalauréat en Belgique.

### 3. Laboratoire des écosystèmes associant les domaines de l'environnement

En s'appuyant sur la définition<sup>11</sup> de l'écosystème d'affaires de James Moore et en intégrant, aux entreprises et aux individus, l'enseignement et la recherche, nous proposons la mise en place d'un laboratoire permanent d'analyse des écosystèmes d'affaires .

Sa mise en place coïnciderait avec celle de l'écosystème de l'environnement que nous préconisons, le **réseau des métiers de l'environnement**.

Ensuite, ce laboratoire pourrait devenir un espace permanent de recherche dans le domaine des écosystèmes dont la créativité serait le cœur.

#### Ecosystème de l'environnement

La Province du Luxembourg est riche en enseignement en lien avec les métiers de l'environnement : le Département de gestion et des Sciences de l'Environnement de l'ULg ainsi que des formations délivrées par des Hautes écoles. Ces établissements développent une recherche valorisable.

De ces formations, dont nous encourageons à développer le potentiel et le rayonnement, pourront émerger des synergies avec les entreprises qui œuvrent dans les métiers en lien avec l'environnement (soleil, vent, eau, ...) et ceci avec le soutien des intercommunales qui ont dans leurs missions des compétences en lien avec l'environnement (eau, déchets, ...).

Cet écosystème pourra susciter de l'intérêt pour l'enseignement et pour la création d'entreprises.

Soutenue par l'enseignement et poussée par la recherche, la région pourra devenir **un pôle de référence de l'enseignement supérieur** associant tous ses acteurs, l'Université, les Hautes Ecoles et la Promotion sociale. Elle offrira une approche de l'enseignement supérieur intégrant une vision interdisciplinaire dans les domaines de l'environnement.

Au travers de son pôle d'excellence valorisant la recherche au sein de l'Université et des Hautes Ecoles surgirait une synergie transformant l'enseignement supérieur et l'ensemble de la région en un **Réseau des métiers de l'environnement**, centre de formation permanente dédié à l'environnement et moteur de l'économie..

Dans ce contexte, il serait soutenable d'introduire une demande auprès de la Région wallonne, dans le cadre de son Plan Marshall 2.vert et selon la note du Gouvernement du 20 septembre 2012, afin

---

<sup>11</sup>Selon James Moore, un écosystème d'affaire est « une communauté économique supportée par l'interaction entre des entreprises et des individus - les organismes du monde des affaires. Cette communauté économique va produire des biens et des services en apportant de la valeur aux clients qui feront eux-mêmes partie de cet écosystème. Les organismes membres vont également inclure les fournisseurs, les producteurs, les concurrents et autres parties prenantes. À travers le temps, ils vont faire coévoluer leurs compétences et leurs rôles et vont tendre à s'aligner eux-mêmes sur la direction d'une ou de plusieurs entreprises centrales. Ces entreprises vont détenir un rôle de leader qui peut évoluer à travers le temps mais la fonction d'un leader de l'écosystème sera d'apporter de la valeur à la communauté car il va engager les membres à agir en partageant une vision pour adapter leurs investissements et trouver des rôles d'appui mutuels ».

de mettre en place un « réseau-métiers » autour de la formation et de l'emploi des métiers de l'environnement et de l'économie verte.

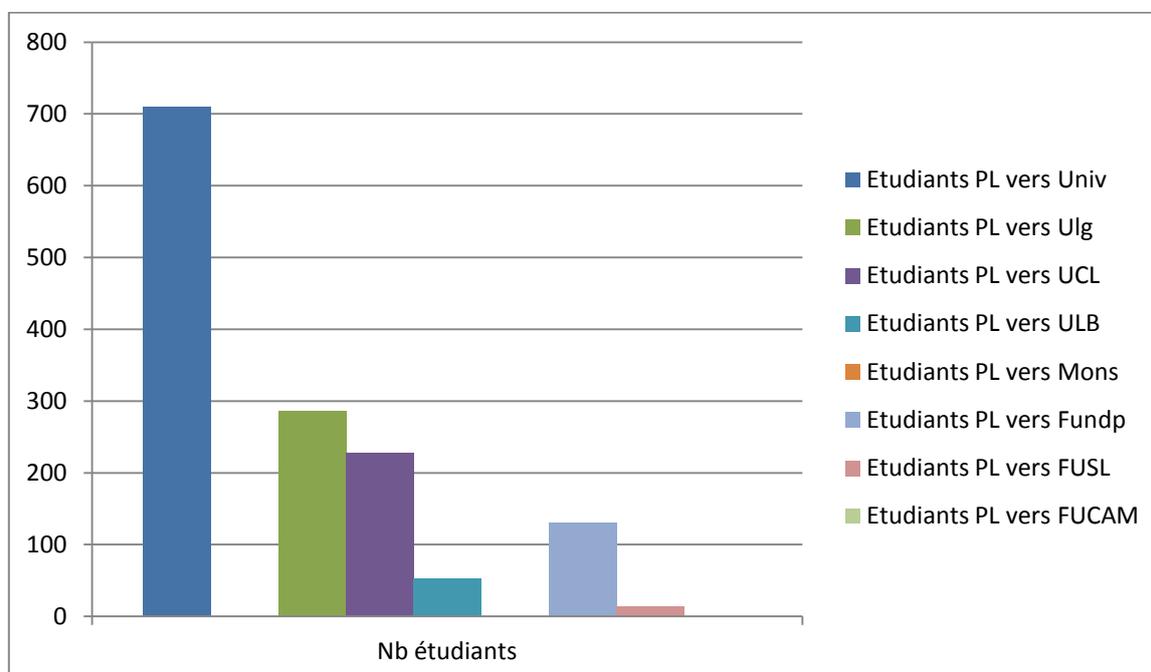
Ce « réseau-métiers », **Réseau des métiers de l'environnement**, pourraient prendre exemple sur le « Village-métiers », rassemblant les formateurs et les professionnels de divers métiers techniques, organisé à Bruxelles, Charleroi et Liège en 2013. Un autre exemple est le « Village des métiers, de l'emploi et de la formation » organisé par la Grande Région » en mars 2012, à Metz.

Ce pôle de référence de l'enseignement serait alors naturellement en demande d'une offre de logement qui pourrait être rencontrée par les infrastructures inexploitées présentes dans la région (par exemple, l'ancienne caserne d'Arlon).

Actuellement, l'étudiant qui ne souhaite pas s'orienter vers l'offre d'enseignement proposée dans la région n'a d'autre solution que de se déplacer vers les autres établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'année académique 2010-2011, 709 étudiants<sup>12</sup> de 1ere génération issus de la province de Luxembourg se sont inscrits dans les universités de la Fédération Wallonie/Bruxelles. Parmi ceux-ci, 285 se sont inscrits à l'Université de Liège en ce compris Gembloux AgroBiotech.

Etudiants de la 1ere génération issus de la province de Luxembourg inscrits dans les universités de la FWB



<sup>12</sup> Données CREF, références pour Arlon, Bastogne, Marche en Famenne et Virton

Les raisons de choix de l'institution d'enseignement supérieur peuvent certainement se retrouver dans les possibilités restreintes de transport en commun offertes.

L'axe rapide vers Namur, Gembloux, Louvain La Neuve ou Bruxelles permet une accessibilité qui n'existe pas de manière aussi aisée et rapide vers Liège. Cette externalité négative n'a pas été envisagée à la fusion et il apparaît que les étudiants de la région hésitent à faire le choix d'un enseignement universitaire à l'ULg.

#### Trajet Arlon-Liège : transports en commun vs trajet en voiture

- Transports en bus : ligne 1011 Liège-Athus (express) : durée du trajet = 2h45
- Transports en train :
  - Liège-Namur-Arlon (1 changement) : durée du trajet = 2h30
  - Liège-Namur-Virton (2 ou 3 changements): durée du trajet = entre 2h48 et 3h23
  - Liège-Jemelle-Libramont-Arlon (2 changements) : durée du trajet = 2h18
- Trajet en voiture Liège-Arlon (124 km) : durée du trajet = 1h18

Ce constat, la délégation CSC de l'ULg l'avait déjà fait à plusieurs reprises et a tiré le signal d'alarme lors de Comité de Concertation de Base. .

Ces problèmes de mobilité impactent le coût des études pour les familles. Si l'accès à un enseignement supérieur démocratique doit passer par une offre accessible à tous, aussi bien selon les critères intellectuels que selon les critères socio-économiques, la nécessité de se déplacer pour étudier entraîne des charges importantes pour l'étudiant.

A titre d'exemple, voici une évaluation du coût moyen d'une année à l'Université.

Droits d'inscription ordinaires	850 €
Matériel didactique (notes de cours, livres de référence,...)	350 €
Connexion internet	200 €
Logement (charges comprises)	4000 €
Repas	3000 €
Santé et hygiène	300 €
Equipements divers (chaussures, vêtements, ...)	500 €
Transport	300 €
Loisirs	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>10.000 €</b>

Dépenses annuelles d'un étudiant (Sources : ULg, mars 2013)

La proximité de l'offre d'enseignement supérieur rencontrerait ici une réelle volonté d'un enseignement supérieur démocratique.

## Pôle d'excellence et de compétitivité

*L'excellence scientifique et pédagogique sont devenues des évidences. Mais l'excellence qui ne serait qu'un but en soi n'aurait pas plus de valeur qu'une enveloppe vide.* [Recteur Legros, extrait du discours de rentrée académique 2004-2005]

En plus d'une pôle d'enseignement, il faut faire de la région un pôle d'excellence et de compétitivité dans les domaines de l'environnement.

Les compétences matières et la richesse des spécificités de l'enseignement et de la recherche du DSGE associé aux autres établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir faire émerger un pôle attirant les investissements.

Des domaines spécifiques, déjà portés par les unités de recherche du département d'environnement doivent être soutenus :

- Epuration des eaux
- Energétique du bâtiment et confort thermique
- Building Energy Monitoring and Stimulation (BEMS)
- Eau Environnement Développement
- Socio-Economie Environnement et Développement
- Surveillance de l'environnement

Lors de la fusion en 2004 l'université a été fortement encouragée à s'ancrer dans l'économie réelle de la région.

Cependant, force est de constater que seules trois Spin Off ont vu le jour comme signe concret de la valorisation de la recherche à l'ULg :

**Odometric** créée en 2008, bureau d'étude spécialisé dans les odeurs dans le cadre de la surveillance de l'environnement,

**Opal System**, créée en 2009, a développé un système innovant de chauffage par le sol

**Astrea Technology**, créée en 2011, développe des technologies de traitements des eaux résiduelles.

Ces Spinoffs, dans des domaines porteurs et incontournables de l'Environnement, ne génèrent actuellement que peu d'emplois.

Le rapport de juin 2013 du Délégué Spécial de la Cellule des Stratégies transversales auprès du SPW (Service Public Wallon) avance les chiffres de la valorisation de la recherche en Wallonie.

- 136 spin-off<sup>13</sup>/spin-out<sup>14</sup> ont été financées depuis 2010 pour l'ensemble de la Wallonie
  - Montant total : 37.310.878€
  - 613,45 ETP
  - 9 spin-off/spin-out ont été financées pour le Luxembourg dont les 3 créées sous l'impulsion de l'ULg

<sup>13</sup> Spin-off : entreprise créée à la faveur d'une découverte dans une université

<sup>14</sup> Spin-out : entreprise créée à la faveur d'une découverte dans une entreprise

- Montant total : 2.204.000€ soit 5,91% des interventions totales
- Maintien de 4 emplois

Ceci est bien insuffisant et il est urgent de développer un véritable espace géographique de Spin-off/Spin-out dédié à toutes les matières et techniques en lien avec la recherche dans les domaines de l'environnement et valorisées par les établissements d'enseignement supérieur.

Le Recteur Rentier rejoint ici notre constat puisqu'il déclare en décembre 2013 dans une interview accordée à l'Avenir du Luxembourg<sup>15</sup> envisager le développement d'une espace dédié à l'entreprise et notamment à l'accueil de Spin-offs qui aujourd'hui doivent quitter le site universitaire par manque de place et d'investissement.

Un pôle d'excellence dans les domaines de l'environnement serait un outil ambitieux qui rencontrerait la 3<sup>e</sup> mission de l'enseignement supérieur, l'ouverture à la société au travers de la valorisation de la recherche. Ce serait également un moteur économique pour la région.

De son côté, l'intercommunale IDELUX, agence de développement économique de la Province du Luxembourg a dans ses missions la gestion de l'environnement. De la gestion des déchets à l'assainissement des eaux usées en passant par les énergies renouvelables, IDELUX doit être un partenaire du projet.

La province de Luxembourg est située dans la « Grande Région ». Celle-ci s'étend sur 5 régions (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie Palatinat et Région wallonne) regroupées dans 4 pays. Elle couvre une superficie de 65.400 km et abrite plus de 11 millions d'habitants, pour un PIB de plus de 313 milliards d'euros en 2008 soit 2.6 % du PIB de l'Europe des 27. On y parle 3 langues (allemand, luxembourgeois et français).

Dans son rapport 2011, « Vers une croissance verte », l'OCDE encourage les formations et les métiers pour relancer la croissance et notre développement tout en rencontrant les défis environnementaux.

Toutes les conditions peuvent être remplies pour faire de la Province du Luxembourg un **réseau des métiers de l'environnement**.

---

<sup>15</sup> Avenir du Luxembourg, 27 décembre 2013